



Rentrée Scolaire 2023-2024

1^{ère} et Term STAV – 1^{ère} et Term Pro

La rentrée des étudiants est fixée au :

**MARDI 5 septembre 2023 à 13h30 pour les internes
et 14h pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail d'entrée destiné aux élèves à l'arrière de l'établissement.

13h30 - Accueil des internes, Ouverture de la bagagerie (dépôt d'affaires),

14h00 - Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,
Présentation de la formation par le Professeur Principal à l'ensemble des élèves et à leurs parents,

15h30 - Prise en charge par les enseignants selon emploi du temps

Veuillez déjà noter que la journée du **vendredi 15 Septembre 2023** sera dédiée au Tutorat : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dans le courant du mois d'Août. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier**, correspondant au nom de votre enfant.

Pour les internes, 2 lots de médicaments dans 2 piluliers avec ordonnance :

- un pour la vie scolaire (pour les médicaments en journée)
- un pour l'internat (pour les médicaments en soirée et au lever)

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundi matin. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredi)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).